

DOSSIER DE PRESSE RENTREE SCOLAIRE 2018/2019

LES NOUVEAUTÉS

CONFÉRENCE DE PRESSE

LE 21 JUIN 2018 À 10H30

superminot.marseille.fr

★ TROP
FORT!
©



Nous sommes **Marseille**

mail : presse@marseille.fr
tél. : 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07
portable: 06 32 28 93 71
54, rue Caisserie - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr

VILLE DE
MARSEILLE
www.marseille.fr

SOMMAIRE

1/ INTRODUCTION	p.3
2 / LA NOUVELLE ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE	p.4-5
3 / SUPERMINOT, LE NOUVEAU SERVICE EN LIGNE DÉDIÉ AUX FAMILLES	p.6-8
4 / LA POURSUITE DU DÉDOUBLEMENT DES CLASSES	p.9
5 / LA RESTAURATION SCOLAIRE	p.10
6 / LE PLAN ECOLE D'AVENIR	p.11-12
7 / LES TRAVAUX DANS LES ÉCOLES	p.13-15

1/ INTRODUCTION

La rentrée 2018/2019 sera marquée par de nombreuses nouveautés avec, notamment, l'organisation du temps scolaire sur 4 jours.

Cette nouvelle année scolaire sera également marquée par le renouvellement du contrat de la restauration scolaire mais aussi le lancement d'un guichet en ligne unique, «superminot», pour la préinscription des enfants aux différents temps scolaires et périscolaires. Conformément aux réformes lancées par l'État, après le dédoublement des classes de CP en Réseau d'Education Prioritaire + (REP+) l'an dernier, la Ville de Marseille étendra cette année le dispositif au CP des 20 écoles en Réseau d'Education Prioritaire (REP) et aux classes de CE1 en REP+. Au total, 419 classes seront physiquement dédoublées cette année.

En parallèle, la Ville de Marseille poursuit son engagement pour l'amélioration et l'extension de son patrimoine scolaire et lance le Plan Ecole d'Avenir pour la démolition-reconstruction de 28 écoles de type GEEP et la construction de 6 nouveaux établissements. Dans le cadre de l'opération de l'Îlot Allar sur Euromed 1, un groupe scolaire de 8 classes (3 maternelles et 5 élémentaires) sera par ailleurs livré en septembre.

Avec 231 millions d'euros votés pour l'année 2018, l'action éducative demeure le premier budget municipal et la priorité de la Ville de Marseille.

2/ LA NOUVELLE ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

RAPPEL DU CADRE LÉGISLATIF

Conformément au décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, la Ville de Marseille a consulté la communauté éducative à travers le comité de pilotage du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) et a **obtenu le vote à une large majorité des conseils d'école** en faveur du retour à la semaine scolaire de quatre jours pour la rentrée 2018.

Durant toute l'année scolaire 2017-2018, la Ville de Marseille a engagé un travail de concertation avec tous les partenaires du monde éducatif afin de coconstruire une nouvelle organisation dans le meilleur intérêt des enfants et des parents.

NOUVEAUTÉ !

Cette nouvelle organisation repose sur **un retour à la semaine de 4 jours** (avec les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30) et la mise en place de trois accueils périscolaires prenant en compte tous les temps de l'enfant :

- **un temps d'accueil**, en période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h30
- **un accueil durant la pause méridienne de 11h30 à 13h30** comprenant un temps de restauration et des animations organisées 2 jours par semaine dans les écoles élémentaires. Les animations méridiennes sont réservées aux enfants déjeunant à la cantine scolaire, qui s'y inscrivent volontairement.
- **une animation du soir** qui s'étend désormais de 16h30 à 18 heures soit une demi-heure supplémentaire d'accueil les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Seront proposés aux enfants des ateliers éducatifs aux contenus variés et adapté aux âges et à la taille du groupe.

Le dispositif de soutien scolaire est maintenu avec:

- **les études surveillées gratuites** assurées par les enseignants de 16h30 à 17h30.
- **les ateliers « Coup de pouce »** organisés 3 soirs par semaine de novembre à juin, pendant 1h30, pour les élèves des classes de CP et de CE1, situées en zone d'éducation prioritaire. La qualité du dispositif Coup de Pouce est renforcée, l'encadrement étant dorénavant assuré par un enseignant.

2/ LA NOUVELLE ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

A noter

- Les parents auront la possibilité d'inscrire leur enfant à l'animation du soir jusqu'à 18 heures ou à l'étude surveillée jusqu'à 17h30. L'enfant inscrit à l'étude surveillée ne pourra pas bénéficier de l'animation du soir.
- Un effectif de 5 enfants ou plus est requis pour ouvrir une nouvelle « garderie » du matin ou du soir. Celles déjà ouvertes en 2017/2018 sont maintenues.

QUI ASSURERA LES ANIMATIONS ?

Les trois accueils périscolaires sont assurés par des associations titulaires des marchés publics ou, à défaut, par la Ville de Marseille dans le cadre d'une gestion en régie. Les associations gestionnaires ont la responsabilité de l'organisation des animations en tenant compte de l'articulation des différents temps de l'enfant.

Les activités proposées seront définies en fonction des thématiques suivantes : citoyenneté, culture, santé et sport.

Les enfants seront encadrés par 2 intervenants. Au delà de 35 enfants, un intervenant supplémentaire sera positionné.

Le plan mercredi

Dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours, le Ministère de l'Education Nationale a annoncé hier la mise en place du « Plan Mercredi » qui prévoit l'organisation par les communes d'activités sportives, culturelles, éducatives le mercredi.

En relation avec le Rectorat et l'Inspection académique, la Ville de Marseille va réfléchir à la mise en oeuvre d'un nouveau Projet Educatif Territorial (PEDT).

La mise en place de ce dispositif se fera de façon progressive tout au long de l'année.

Un décret d'application devrait être prochainement publié.

3/ SUPERMINOT, LE NOUVEAU SERVICE EN LIGNE DÉDIÉ AUX FAMILLES

La Ville de Marseille propose aux parents marseillais un service inédit pour faciliter leur quotidien : « Superminot » est le nouvel espace en ligne de préinscription et d'information scolaires.

« Superminot » est une plateforme unique et sécurisée permettant d'effectuer, 24h/24 et 7j/7 depuis un ordinateur ou un smartphone, les démarches suivantes :

- Demande de place en crèche municipale et/ou associative,
- Demande de préinscription en garderies du matin et animations du soir,
- Paiement en ligne,

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES, COMMENT SE PRÉINSCRIRE ?

A partir du 18 juin et jusqu'au 13 juillet 2018 (dates recommandées), les familles auront la possibilité de :

- **se connecter sur le site superminot.marseille.fr** et créer un compte famille afin de procéder à la préinscription. Les parents qui disposent déjà d'une fiche famille sur le portail « Ma crèche en ligne » peuvent récupérer les informations enregistrées en réutilisant les anciens identifiants et codes d'accès.
- **se rendre dans l'un des 22 bureaux municipaux de proximité** qui procèdera à la préinscription de l'enfant.

A noter

Tous les accueils périscolaires existants pendant l'année scolaire 2017-2018 seront reconduits. L'ouverture de nouveaux accueils sera conditionnée par un effectif de 5 enfants ou plus.

3/ SUPERMINOT, LE NOUVEAU SERVICE EN LIGNE DÉDIÉ AUX FAMILLES

DES TARIFS EN BAISSÉ

Un tarif progressif de 10 tranches au lieu de 3 actuellement sera appliqué en fonction du quotient familial.

Les garderies du matin seront facturées pour les familles à plein tarif à 2€50, contre 3€ précédemment.

Les animations du soir coûteront, comme les années précédentes, 3€ au maximum mais pour une durée de 1h30 (au lieu de 1 heure précédemment).

Dans le souci d'une organisation optimale de ces accueils périscolaires, l'inscription aux temps de garderie du matin et des animations du soir est désormais annuelle.

[Toutes les informations à retrouver sur superminot.marseille.fr](https://www.marseille.fr/superminot)

3/ SUPERMINOT, LE NOUVEAU SERVICE EN LIGNE DÉDIÉ AUX FAMILLES

Du 20 au 27 juin, La Ville de Marseille organise une opération événementielle et d'information auprès des parents et des enfants marseillais.

Ballons, autocollants, masques, et flyers « superminot » seront distribués à l'entrée de plusieurs parcs et jardins marseillais.

Mercredi 20 Juin 2018

- Parc Borely (13008) 12:00 - 18:00
- Jardin Beau Saint Elizabeth (13012) 12:00 - 18:00

Jeudi 21 Juin 2018

- Parc de la Maison Blanche (13009) 16:30 - 18:30
- Jardin des Trois Luc (13012) 16:30 - 18:30

Vendredi 22 Juin 2018

- Parc Athéna (13013) 16:30 - 18:30
- Parc et Villa Bagatelle (13008) 16:30 - 18:30

Lundi 25 Juin 2018

- Parc du 26eme Centenaire (13010) 16:30 - 18:30
- Parc François Billoux (13015) 16:30 - 18:30

Mardi 26 Juin 2018

- Jardin Guy Azais (13010) 16:30 - 18:30
- Wagon Jeux/ Friche (13003) 16:30 - 18:30

Mercredi 27 Juin 2018

- Jardin du Pharo (13007) 12:00 - 18:00
- Parc du Grand Séminaire (13014) 13:00 - 18:00

4/ LA POURSUITE DU DÉDOUBLEMENT DES CLASSES

La rentrée scolaire 2018 sera marquée par la mise en œuvre des décisions gouvernementales, et notamment la poursuite du dédoublement des classes de CP et CE1 en REP+ et CP en REP.

RAPPEL

A la rentrée 2017/2018, 72 écoles marseillaises en REP+ étaient concernées par cette mesure. Ainsi, 84 % des CP ont été physiquement dédoublés.

POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2018-2019

Le dédoublement physique concernera :

- 54 CP en REP
- 230 CP en REP+
- 135 CE1 en REP+

Soit un total de 419

La co-intervention concernera :

- 5 CP en REP
- 63 CP en REP+
- 148 CE1 en REP+

Soit un total de 216

Ainsi à la rentrée 2018/2019 plus de 65 % des classes concernées seront physiquement dédoublées.

Marseille est la ville de France qui compte le plus grand nombre d'écoles situées en zone d'éducation prioritaire ce qui pose une difficulté supplémentaire de disponibilité des locaux et entraîne un impact financier considérable.

La maternelle obligatoire dès 3 ans

A partir de la rentrée 2019, l'âge de la scolarité obligatoire est abaissé de six à trois ans.

2 000 jeunes marseillais seraient concernés selon l'Inspection académique.

Cette nouvelle mesure gouvernementale aura un impact sur le nombre de rationnaires dans les restaurants scolaires des écoles municipales.

5/ LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le 11 août 2011, le service public de la Restauration Scolaire du 1er degré de la Ville de Marseille a été confié à la société Sodexo pour une durée de 7 ans.

Le(s) délégataire(s), qui assurera(ont) ce service à partir de septembre 2018, sera(ont) désigné(s) le 25 juin.

LE PÉRIMÈTRE DÉLÉGUÉ

Une procédure de renouvellement du contrat est en cours pour l'ensemble des restaurants scolaires de la Ville de Marseille qui constituent deux lots (A ou B) ou un lot unique (A et B). Dans le cas de l'offre avec lot unique ou d'une offre pour le lot A, l'utilisation de la cuisine centrale existante à Pont-de-Vivaux est obligatoire.

L'AMÉLIORATION DES MISSIONS CONFIÉES AU(X) DÉLÉGATAIRE(S)

• [Le renforcement de la qualité et de la sécurité des prestations alimentaires.](#)

En matière de produits issus de l'agriculture biologique, un cap supplémentaire est franchi. Chaque jour, du bio sera présent dans tous les restaurants scolaires : 50% de produits bio seront servis aux petits marseillais.

En matière d'origine des produits, les notions de cycles courts, de saisonnalité et de développement durable, ont été approfondies. Une part importante des approvisionnements se fera auprès de producteurs locaux.

• [Des actions en matière d'environnement et de développement durable](#)

Le contrat prévoit des actions pédagogiques comme l'installation dans les restaurants scolaires en self, « de tables de tri simple avec pesées ». Cette table permettra de trier les déchets, de les peser pour quantifier la quantité jetée.

Par ailleurs, des actions de lutte contre le gaspillage seront mises en place avec un projet de maîtrise des déchets alimentaires concrétisé par la réduction des déchets dans l'école.

Suite à l'analyse des offres, le choix du délégataire du service public de la restauration scolaire du premier degré sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

6/ LE PLAN ÉCOLE D'AVENIR (PEA)

Afin d'offrir aux élèves marseillais des conditions optimales d'accueil et d'apprentissage, le Conseil Municipal d'octobre 2017 a voté le lancement d'un programme d'envergure portant sur la démolition et la reconstruction d'écoles.

UN PLAN POUR LA CONSTRUCTION DE 34 ÉTABLISSEMENTS

Au total, 34 établissements scolaires sont concernés. Plus précisément, 28 établissements type « GEEP » seront démolis et reconstruits auxquels s'ajoute la construction de 6 écoles neuves.

La livraison des premières écoles est attendue pour septembre 2021.

* Les établissements GEEP démolis et reconstruits

- groupe scolaire Flotte (8ème arrondissement)
- groupe scolaire Cité Azoulay (8ème arrondissement)
- groupe scolaire Mazargues Vaccaro (9ème arrondissement)
- groupe scolaire Saint Tronc Castel Roc (10ème arrondissement)
- groupe scolaire Grande Bastide Cazaulx (12ème arrondissement)
- groupe scolaire Rosière – Figone (12ème arrondissement)
- groupe scolaire Chartreux – Eugène Cas (4ème arrondissement)
- groupe scolaire Bouge (13ème arrondissement)
- groupe scolaire Emile Vayssière 1 et 2 (14ème arrondissement)
- groupe scolaire Notre Dame Limite – HLM Jean Perrin (15ème arrondissement)
- groupe scolaire Parc Kalliste 1 et 2 (15ème arrondissement)
- groupe scolaire Aygalades Oasis (15ème arrondissement)

* Les écoles neuves

- Loubon/ Jolie Manon (3ème arrondissement)
- Docks libres (3ème arrondissement)

6/ LE PLAN ÉCOLE D'AVENIR (PEA)

POURQUOI UN PLAN ECOLE D'AVENIR ?

En plus de la démolition des GEEP et de leur remplacement par des écoles modernes, la Ville de Marseille a identifié des besoins démographiques nouveaux sur plusieurs territoires. Ces deux ambitions ont donc été réunies au sein d'une opération de grande ampleur : le Plan Ecole d'Avenir (PEA).

Cette opération constitue une véritable opportunité pour accompagner les nouveaux changements : réformes, changement des rythmes scolaires, scolarisation des tout-petits, apprentissage numérique, qui font que l'école change.

Les grands enjeux du PEA sont donc ainsi définis :

- offrir aux jeunes marseillais des écoles neuves, et adaptées à l'évolution des pratiques scolaires, notamment par l'introduction du numérique comme support pédagogique ;
- innover sur l'ensemble des champs du projet ;
- accompagner le développement urbain en anticipant les besoins scolaires et en identifiant les secteurs en tension ;
- inscrire le développement durable dans toutes les composantes du projet (construction, maintenance, et énergie).

En termes de procédure, le PEA prendra la forme d'un accord-cadre qui présélectionnera trois groupements d'entreprises, mis en concurrence pour l'attribution de plusieurs contrats qui porteront chacun sur la réalisation de 5 à 7 écoles.

UNE SOLUTION UNANIMEMENT APPROUVÉE

Conformément au droit des contrats publics, une évaluation préalable du mode de réalisation a été conduite afin d'analyser les différentes modalités juridiques et financières de portage de l'opération.

Après l'étude de toutes les solutions contractuelles, le recours au Marché de partenariat a été unanimement approuvé par les organismes de contrôle experts à savoir la Mission d'Appui au Financement des Infrastructures et la Direction régionale des Finances Publiques, les représentants du personnel de la Ville de Marseille, les représentants des associations locales et les élus du conseil municipal.

Le Plan École d'Avenir est reconnu comme étant la solution présentant les meilleures garanties d'efficacité et de performance, y compris financière.

12

7/ LES TRAVAUX DANS LES ÉCOLES

La Ville de Marseille poursuit son investissement régulier pour l'entretien et la rénovation des autres écoles de Marseille. Le rythme financier d'une quarantaine de millions d'euros par an est maintenu. Ce niveau d'investissement permet qu'à ce jour l'ensemble des écoles soit conforme à la réglementation afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

[La construction d'écoles nouvelles](#)

La Ville poursuit la construction de 3 nouvelles écoles :

- André Allar, 8 classes (15^e arrondissement), ouverture à la rentrée 2018
- Chanterelle, 8 classes (1^{er} arrondissement), livrée à la rentrée 2019-2020
- Ruffi, 20 classes (3^e arrondissement), livrée à la rentrée 2020
- Marceau (3^{ème} arrondissement), lancement du concours en 2018

La dynamique scolaire s'inscrit également dans la modernisation des écoles existantes par des travaux d'extension et d'agrandissement :

- Raymonde Teissere, 21 classes (8^e arrondissement),
- Parc Dromel, 21 classes (10^e arrondissement),
- Arenc Bachas, 22 classes (15^e arrondissement),
- St Louis Gare, 20 classes (15^{ème} arrondissement).

En outre, les projets suivants sont à l'étude pour les 10 prochaines années, en plus de ceux déjà prévus au Plan Ecole Avenir :

- Abeilles (1^{er} arrondissement)
- Montolieu (2^{ème} arrondissement)
- Chabanon (6^{ème} arrondissement)
- Vallon de Regny (9^{ème} arrondissement)
- Capelette (10^{ème} arrondissement)

L'année dernière, la Ville de Marseille a par ailleurs inauguré deux nouveaux établissements, pour accueillir près de 800 écoliers supplémentaires :

- Rouet, 14 classes (8^{ème} arrondissement)
- Sainte Marthe Audisio, 15 classes (14^{ème} arrondissement)

7/ LES TRAVAUX DANS LES ÉCOLES

Les travaux 2018-2019

- **École Korsec (1er)**

Livraison au printemps 2018 de l'unité de restauration (self service),
Surélévation du bâtiment pour reloger les 3 classes du rez-de-chaussée,
Réhabilitation des toitures du gymnase et des locaux annexes,
Travaux d'accessibilité pour Personne à mobilité Réduite (ascenseur notamment) en cours d'études et finalisés en 2019

- **Groupe scolaire Bugeaud (3ème)**

Extension du réfectoire

- **Groupe scolaire Arenc Bachas (15ème)**

Livraison de la zone élémentaire, qui accueillera provisoirement la maternelle pendant les travaux de réhabilitation de celle-ci

- **Élémentaire des Accoules (2ème)**

Poursuite des travaux de réhabilitation et d'extension

- **Maternelle de la Bricarde (15ème)**

Réfection des façades

- **Groupe scolaire Raymond Teisseire (8ème)**

Travaux d'extension, livraison à la rentrée 2019

- **Groupe scolaire Thollon (15ème)**

Réfection de la verrière

- **Élémentaire Franklin Roosevelt (5ème)**

Restructuration de l'entrée et de l'accessibilité

- **Maternelle de la Jouvene (11ème)**

Démarrage des travaux d'extension, livraison rentrée 2019

7/ LES TRAVAUX DANS LES ÉCOLES

- **Élémentaire Félix Pyat (3ème)**

Extension et création d'une nouvelle unité de restauration

- **Groupe scolaire St Louis Le Rove (15ème)**

Réhabilitation partielle pour une extension de la maternelle

- **Groupe scolaire Air Bel (11ème)**

Mise en sécurité

- **Groupe scolaire Saint Jérôme Village (13ème)**

Sécurisation

La Ville poursuivra également la sécurisation des enceintes scolaires par l'installation de visiophones.

De nombreuses opérations de **réfection des toitures, des cours, des sols ou encore des menuiseries** sont également réalisées dans tous les secteurs de la Ville.



CONTACTS PRESSE

Attachée de presse de la Ville de Marseille

Aurore VINCENT

avincent@marseille.fr

04 91 14 64 90

Responsable adjoint du service de presse de la ville de Marseille

Anthony GIORDANO

agiordano@marseille.fr

04 91 14 64 37

Responsable du service de presse de la Ville de Marseille

Charlène GRIMAUD

agrimaud@marseille.fr

04 91 14 64 25